

Commune de CLAMANGES

Communauté d'Agglomération d'Épernay,
Coteaux et Plaine de Champagne
Canton de Vertus Plaine Champenoise

Conseil municipal du 9 juin 2023

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le vendredi 9 juin 2023, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 1^{er} juin 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis, LAZAREK Mathieu, LEHERLE Alain, LEMAITRE Loïc.

Était absent excusé, ayant donné pouvoir à Jean-Luc FERRAND : Monsieur Paul COULMIER.

Présentation de l'ordre du jour

→ **Elections sénatoriales** : Désignation d'un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales 2023

1. Elections sénatoriales 2023 : désignation des délégués

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023.

Les sénateurs sont élus par les grands électeurs, à savoir les élus départementaux et municipaux. A cet effet, il convient de désigner, par vote, 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour aller voter le 24 septembre prochain.

Ainsi, après le vote, sont désignés :

Délégué titulaire : Monsieur Jean-Luc FERRAND, à 9 voix POUR (majorité absolue : 5)

Délégués suppléants : Madame Nathalie COULMIER, à 9 voix POUR

Monsieur Xavier GEOFFROY, à 9 voix POUR

Monsieur Alain LEHERLE, à 9 voix POUR

La séance est levée à 21h02.

Conseil municipal du 9 juin 2023

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le vendredi 9 juin 2023, à 21 h 00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 1^{er} juin 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis, LAZAREK Mathieu, LEHERLE Alain, LEMAITRE Loïc.

Était absent excusé, ayant donné pouvoir à Jean-Luc FERRAND : Monsieur Paul COULMIER.

Présentation de l'ordre du jour

- **Budget Primitif 2023 :** (re)vote
- **Désignation d'un référent déontologue élus**
- **Mise en place de la fongibilité des crédits du budget**
- **Questions diverses**

1. Budget primitif 2023 : (re)vote

La Trésorerie d'Épernay nous a informé que des anomalies apparaissaient dans notre budget, notamment une dépense que nous avions prévue (au chapitre Dépenses imprévues) et qui n'existe plus dans la nouvelle nomenclature comptable.

A cet effet, il est nécessaire de revoter le budget primitif après correction de ces anomalies. Il s'agit là d'une formalité administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PRÉCISE** que le budget Primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2022, et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la séance du 5 avril 2023 ;
- **DÉCIDE** de voter le Budget Primitif 2023 de la commune :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **APPROUVE** à l'unanimité, des membres présents et représentés, dans son ensemble le Budget Primitif 2023 de la Commune de CLAMANGES qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :	406 020.88 €
Section d'Investissement :	466 706.50 €
TOTAL :	872 727.38 €

2. Désignation d'un référent déontologue élus

Les élus des collectivités peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, se faire assister d'un référent déontologue. Celui-ci sera alors amené à étudier des questions présentées par des élus qui se questionneraient sur la déontologie de certains dossiers ou le risque de conflit d'intérêt.

L'Association des Maires de la Marne a proposé une liste de personnes ayant donné leur accord pour assurer cette mission dans le département.

Il convient donc, pour le conseil municipal, de désigner au choix un ou plusieurs référent(s) déontologue(s) dans la liste proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **DÉSIGNE** :

Monsieur Patrick DENIS, Ancien DGS de la Ville de Vitry-le-François

Madame Nadine ESTERMANN, Ancienne magistrate administrative

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Mise en place de la fongibilité des crédits du budget

Avec la nouvelle nomenclature comptable M57, il est dorénavant possible de procéder à des virements de crédits entre section (fonctionnement et investissement) sans convoquer automatiquement le conseil municipal pour effectuer une décision budgétaire modificative.

Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces virements de crédits, lorsque cela est nécessaire. Une limite de 7.5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel) est autorisée.

Le conseil municipal propose la limite de 3.00 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3.00 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. Informations et questions diverses

Travaux de la salle Voillereau

Concernant les travaux de la salle, l'appel d'offres est lancé et la consultation se terminera le 10 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Info mairie → Fermeture du secrétariat

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé
du 22 juillet au 6 août inclus.

